



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Brest, le 12 avril 2018



Division « action de l'Etat en mer »

### ARRETE N° 2018/027

Portant abrogation de l'arrêté n°2018/022 du 9 avril 2018 réglementant la navigation, le mouillage, la pêche, la plongée sous-marine et les activités nautiques le jeudi 12 avril 2018 (date de report : 13 avril 2018) à l'occasion d'essais militaires dans les secteurs du sud de la pointe de Penmarc'h (29) et du Centre d'essais des Landes (CEL) de Biscarrosse (40).

Le préfet maritime de l'Atlantique,

- VU** le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer ;
- VU** l'arrêté 2018-022 du 9 avril 2018 du préfet maritime de l'Atlantique 2018 réglementant la navigation, le mouillage, la pêche, la plongée sous-marine et les activités nautiques le jeudi 12 avril 2018 (date de report : 13 avril 2018) à l'occasion d'essais militaires dans les secteurs du sud de la pointe de Penmarc'h (29) et du Centre d'essais des Landes (CEL) de Biscarrosse (40) ;

**SUR PROPOSITION** de l'adjoint du commandant de la zone maritime Atlantique ;

### ARRETE

- Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté n°2018/022 du préfet maritime de l'atlantique en date du 9 avril 2018 est abrogé.
- Article 2** : Le délégué à la mer et au littoral du Finistère, le délégué à la mer et au littoral des Pyrénées-Atlantiques et des Landes, le directeur du centre d'essais des Landes, le directeur du centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) Etel, les chefs de poste des sémaphores de Penmarc'h et Messanges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique.

Pour le préfet maritime de l'Atlantique et par délégation,  
l'administrateur général de 2<sup>ème</sup> classe des affaires maritimes  
Daniel Le Diréach  
adjoint au préfet maritime chargé de l'action de l'Etat en mer,  
**Signé : Le Diréach**